



5 rue Dubois  
69002 – Lyon  
Courriel : [cil.cpi@outlook.fr](mailto:cil.cpi@outlook.fr)  
Site : <http://associationcpi.e-monsite.com>

**Monsieur Fabien Bagnon**  
**Vice-Président de la Métropole de Lyon**

**Monsieur Sylvain Godinot**  
**Adjoint au Maire de Lyon**

Lyon, le 31 janvier 2022

**Objet** : Maquage au sol des réseaux

Monsieur le Vice-Président, Monsieur l'Adjoint au Maire,

Nous n'ignorons pas les difficultés des procédures de déclaration de travaux à proximité de réseaux (DT-DICT) et la norme NF S70 003-1 créée en 2012 par l'AFNOR, qui visent à mieux encadrer les risques d'endommagement des canalisations et câbles enterrés. Pour réduire le nombre d'accidents, les opérateurs marquent désormais l'emplacement des réseaux sur site, à même le sol et utilisent pour cela en zone urbaine des peintures en aérosol.

Pour autant, la stricte application de cette norme aboutit, compte-tenu du nombre très élevé de chantiers, à une véritable défiguration de nos quartiers - pourtant préservés - par les entreprises qui effectuent ces marquages indélébiles, comme en témoignent les photos figurant en annexe qui viennent d'être prises par un de nos adhérents sur toutes les parties nord et ouest de la place des Jacobins. Renseignements pris, l'entreprise était chargée d'effectuer un relevé des réseaux d'alimentation de la signalisation tricolore.

Appliqués sans modération sur des supports comme les pavés de la rue Mercière, le calcaire de la place des Jacobins, les bandes pour non-voyants et l'enrobé des voies de circulation, ces marquages resteront visibles au moins 2 ans, sinon davantage, comme l'assure le site du fabricant de la bombe "Soppec" utilisée et garantie "12 mois" : <https://technimafrance.com/fr/>.

En effet, les deux premières photos de l'annexe prises par moi-même à plus d'un an d'intervalle, témoignent du caractère indélébile des marquages (trottoir en granit de la rue de la République).

Nous souhaiterions savoir quelles mesures légales ou réglementaires pourraient s'appliquer notamment dans les périmètres sauvegardés afin que nos quartiers, dont la voirie a été souvent traitée à grands frais, ne subissent plus ces dégradations visuelles préjudiciables à l'esthétique du patrimoine qu'ils représentent et que nous contribuons à défendre.

Nous sommes à votre disposition pour tout échange avec vos services pour trouver une solution à cette situation que nous savons délicate et nous vous remercions par avance pour ce partage d'informations nécessaire à la préservation du patrimoine.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Vice-Président, Monsieur l'Adjoint au Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président du CIL Centre Presqu'île

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Bernard Colombaud', written in a cursive style.

Bernard Colombaud

Copies

Mme Yasmine Bouagga, Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement

M Pierre Oliver, Maire du 2<sup>ème</sup> arrondissement

PJ Annexes photographiques